

Présentation d'Unifor au Comité permanent des finances

Étude sur l'emploi des
jeunes



Observations écrites d'Unifor

Le 2 avril 2014

**Angelo DiCaro, Service de recherche d'Unifor et agent de
liaison pour le Programme national des jeunes travailleurs**



Le 2 avril 2014

**

Bonjour monsieur le président et membres du Comité,

Je m'appelle Angelo DiCaro. Je suis représentant national au Service de recherche d'Unifor, le plus grand syndicat du secteur privé au Canada. Notre syndicat représente 305 000 travailleurs partout au Canada dans presque tous les secteurs de notre économie.

**

Nous sommes heureux de pouvoir nous adresser au Comité aujourd'hui sur une question qui aura des conséquences à long terme sur les jeunes Canadiens si elle n'est pas prise au sérieux ni traitée correctement.

Au premier abord, la question porte sur l'emploi chez les jeunes. Au Canada, plus de 382 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans appartiennent à cette catégorie. Apparemment, la solution à ce problème consiste à aider ces 382 000 jeunes à trouver un emploi. Toutefois, comme l'ont exprimé d'autres intervenants devant ce Comité, une analyse plus précise et profonde se cache derrière les données normales rapportées sur le chômage.

En fait, le chômage chez les jeunes dans des provinces comme l'Ontario a diminué depuis la récession, mais le taux d'emploi n'a jamais été aussi bas, ce qui reflète le fait que les jeunes abandonnent tout simplement la recherche d'un emploi et se retirent du marché.

Le taux de « sous-emploi » (que Statistique Canada relève chaque mois et qui comprend non seulement le chômage, mais aussi l'abandon des travailleurs et ceux qui

préfèreraient travailler à temps plein plutôt qu'à temps partiel) est une autre donnée qui aggrave davantage les défis du marché de l'emploi pour les jeunes sans être nécessairement rapportée. Actuellement, avec cette mesure¹, un jeune Canadien sur 5 est considéré comme « sous-employé ».

**

La réorganisation fondamentale du marché de l'emploi au Canada depuis la dernière génération et l'impact qu'elle a eu sur les jeunes Canadiens sont des éléments tout aussi importants pour l'analyse de ce Comité.

Des 17 principaux secteurs économiques au Canada, sept ont créé des gains nets d'emplois pour les jeunes travailleurs depuis 1976² (voir l'annexe). Deux de ces sept secteurs (qui comprend la construction, les services techniques, les services aux entreprises et les loisirs) ont enregistré les plus importants gains en matière d'emploi : le commerce de gros et de détail et l'hôtellerie. Aujourd'hui, la moitié de tous les jeunes travailleurs du Canada sont employés dans l'un ou l'autre de ces secteurs. En 1976, ce nombre était beaucoup plus modeste et représentait environ 1 sur 4 travailleurs.

La moyenne du salaire horaire des jeunes travailleurs dans les secteurs du détail et de l'hôtellerie est moins de 12 \$, le plus bas de toute notre économie³, c'est-à-dire 20 % de moins que le taux horaire des autres secteurs⁴.

Dans la foulée de cette réorganisation, les jeunes d'aujourd'hui se retrouvent davantage dans des emplois dont le revenu est plus faible qu'il y a une génération. Il s'agit d'un sérieux problème parce que les dépenses que les jeunes doivent absorber (par exemple, l'hébergement et les frais de scolarité) continuent d'augmenter. Par exemple, la dette moyenne d'un étudiant au Canada est de 37 000 \$⁵.

Les jeunes travailleurs sont aussi beaucoup plus susceptibles que jamais d'occuper des emplois à temps partiel ou précaires. Il y a une génération, 21 % des jeunes travailleurs

¹ Enquête sur la population active, taux supplémentaires du chômage (tableau 282-0086)

² Recherche d'Unifor basée sur les estimations de l'Enquête sur la population active, CANSIM, tableau 282-0008.

³ Recherche d'Unifor basée sur les estimations de l'Enquête sur la population active, CANSIM, tableau 282-0072.

⁴ Moyenne pondérée du salaire horaire basée sur les estimations de l'EPA (CANSIM, tableau 282-0072).

⁵ « Students' Vision: The Future of Ontario's Post-Secondary Education System », Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Ontario, septembre 2012, page 25 <http://cfsontario.ca/downloads/CFS-2012.10-StudentsVision.pdf>.

occupaient des emplois à temps partiel. Aujourd'hui, cette proportion est passée à 48 %⁶ et ces jeunes sont âgés de 20 et 34 ans.

Bien sûr, une partie de cette réalité est attribuable au fait que les jeunes Canadiens restent aux études plus longtemps. Cependant, une grande partie est due à la qualité des emplois offerts.

Une perception dominante veut que les jeunes travailleurs préfèrent des emplois à temps partiel. En fait, depuis 1997, le pourcentage des jeunes travailleurs qui occupent *de plein gré* un emploi à temps partiel⁷ est passé à 33 %.

Toutefois, la proportion de ces jeunes qui occupent « involontairement » un emploi à temps partiel parce que, selon eux, la conjoncture économique ne peut leur offrir mieux a augmenté de 231 % par rapport à la même période, c'est-à-dire sept fois plus vite que la croissance de ceux qui occupent un poste à temps partiel « de plein gré ».

Ainsi, faut-il se surprendre que plus de 150 000 jeunes travailleurs occupent plus d'un emploi⁸? Faut-il se surprendre que près de 43 % des jeunes Canadiens demeurent encore chez leurs parents (par rapport à seulement 27 % en 1981)⁹?

Cette réorganisation incontrôlée de notre économie a créé une génération plus vulnérable de travailleurs et des perspectives d'emploi beaucoup plus limitées que la génération précédente.

En termes plus clairs, je ne prétends pas qu'une augmentation des emplois dans le secteur manufacturier viendra résoudre la crise du chômage chez les jeunes. Je ne prétends pas non plus que les jeunes travailleurs devraient éviter de travailler dans le commerce de détail et l'hôtellerie.

Je soutiens que les éventuelles recommandations de ce Comité pour améliorer les perspectives d'emploi pour les jeunes doivent prendre en compte ces défis structurels beaucoup plus profonds. Une partie des politiques préconisées doit s'attaquer à la dégradation des emplois existants parallèlement à toute proposition destinée à créer des emplois.

**

⁶ Estimations de l'Enquête sur la population active, CANSIM, tableau 282-0002.

⁷ Recherche d'Unifor basée sur les estimations de l'Enquête sur la population active, CANSIM, tableau 282-0014.

⁸ Estimations de l'Enquête sur la population active, CANSIM, tableau 282-0031.

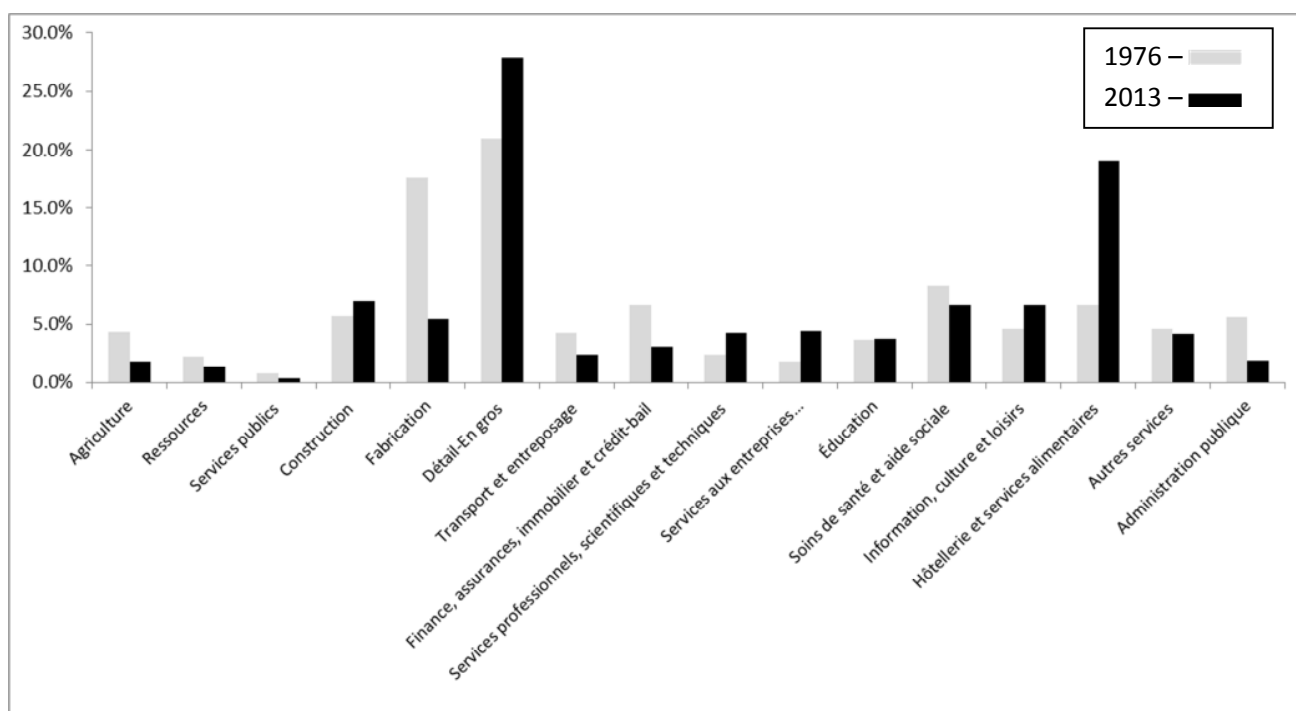
⁹ Statistique Canada, La situation des jeunes adultes âgés de 20 à 29 ans dans les ménages, n° de catalogue 98-312-X2011003, septembre 2012.

Nous sommes conscients que l'objectif du Comité est d'explorer des solutions visant à améliorer l'emploi chez les jeunes au Canada. Nous invitons le Comité à prendre en compte les politiques suivantes préconisées à la lumière de nos propos :

- ***Mettre sur pied un conseil des normes du travail national et multipartite pour les secteurs du détail et de l'hôtellerie.*** Moins de 15 % des travailleurs occupant des emplois précaires reçoivent une formation payée par l'employeur par rapport à presque 60 % de ceux qui occupent des emplois sûrs. Il n'existe aucun dialogue multipartite actuellement dans le secteur du détail ou celui de l'hôtellerie au Canada comprenant notamment les entreprises, les gouvernements (fédéral et provinciaux), les syndicats et autres parties intéressées. L'objectif du conseil devrait viser l'établissement de normes précises quant aux heures de travail, aux heures supplémentaires, aux horaires de travail, de même que l'accès à une formation professionnelle (particulièrement pour les jeunes travailleurs) qui comprendrait des compétences de base transférables ainsi que des compétences spécifiques au secteur.
- ***Veiller à ce qu'une partie des emplois créés grâce aux futurs projets d'infrastructures publiques soit réservée aux jeunes travailleurs.*** Le seuil de l'emploi des jeunes devrait être établi selon chaque projet (coordonné par les représentants du gouvernement, des syndicats et des communautés) et devrait correspondre au moins au pourcentage de jeunes travailleurs dans la population active.
- ***Raffermir le Programme de subventions salariales du gouvernement fédéral; encourager l'emploi permanent et à long terme.*** On compte actuellement 77 programmes de subventions salariales offerts aux entreprises partout au Canada, dont 14 ciblent les jeunes travailleurs (ou diplômés) et sont offerts aux entreprises. Aucun de ces programmes n'est expressément conçu pour encourager la création d'emplois permanents ou à long terme et ils s'adressent principalement aux apprentis, aux emplois temporaires ou saisonniers. Les programmes de subventions salariales devraient être renforcés en incitant davantage les entreprises à embaucher de jeunes travailleurs dans des postes permanents et stables. La responsabilité quant aux résultats atteints devrait être évaluée constamment par le gouvernement fédéral en collaboration avec les agences provinciales et territoriales afin de veiller à ce que les objectifs du marché de l'emploi soient atteints.

Annexe

Changement dans la composition de l'emploi des jeunes au Canada, en pourcentage du marché de l'emploi (1976 à 2013)



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (tableau CANSIM), secteurs catégorisés au moyen de SCIA

Changement dans la composition de l'emploi des jeunes au Canada (1976 à 2013) et salaires horaires moyens

	Part du marché de l'emploi (de 15 à 24 ans)		Salaire horaire moyen (2013)
	1976	2013	
Secteurs d'emploi en progression			
Construction	5,7 %	7,0 %	18,40 \$
Commerce de gros et de détail	21 %	27,9 %	11,90 \$
Services professionnels, scientifiques et techniques	2,4 %	4,3 %	17,40 \$
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	1,8 %	4,4 %	13,70 \$
Information, culture et loisirs	4,6 %	6,6 %	13,50 \$
Hébergement et services alimentaires	6,6 %	19 %	11,60 \$
Éducation	3,7 %	3,8 %	15,29 \$
Moyenne pondérée des salaires			13,20 \$
Secteurs d'emploi en déclin			
Agriculture	4,3 %	1,8 %	13,05 \$
Foresterie, pêches, mines, exploitation des carrières, industrie pétrolière et gazière	2,2 %	1,4 %	23,35 \$
Services publics	0,8 %	0,4 %	22,89 \$
Industrie manufacturière	17,6 %	5,4 %	16,01 \$
Transport et entreposage	4,3 %	2,4 %	16,03 \$
Finances, assurance, immobilier et crédit-bail	6,6 %	3,1 %	15,81 \$
Soins de santé	8,3 %	6,6 %	17,32 \$
Autres services	4,6 %	4,2 %	14,11 \$
Administration publique	5,6 %	1,9 %	16,71 \$
Moyenne pondérée des salaires			16,33 \$
<i>Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (CANSIM), Service de recherche d'Unifor</i>			

Fin du document

HL/ADC/kwsepb:cope.343